

SEANCE DU 27 JANVIER 2010

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 02 décembre 2009
- 2) Délégation du conseil municipal au Maire
- 3) Budget primitif 2010
- 4) Attribution de subventions
- 5) Vote des taux d'imposition
- 6) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal
- 7) Recrutement de saisonniers
- 8) Etat prévisionnel des coupes et programmation des travaux forestiers pour 2010
- 9) Vente de bois
- 10) Ancienne mairie – bail emphytéotique
- 11) Aménagement de locaux pour l'Echo de la Fecht - avenants
- 12) Remplacement d'un délégué
- 13) Divers

--ooOoo--

PRESENTS : M. Gérard CRONENBERGER, Maire - M. Mathieu THOMANN, Mmes Patricia MIGLIACCIO, Françoise HORNY, M. Jean-Marc BETTINGER, Mme Martine DIETRICH, M. Guy BAUER, Maires Adjoints – Mmes Suzanne GERBER (**à partir du point n° 3**), Denise STOECKLÉ, M. Pascal FLEITH, Mme Isabelle FUCHS (**à partir du point n° 3**), M. Pierre FUCHS, Mme Elisabeth LISSE, M. Marc OTTENWAELDER, Mmes Delphine CAPRIN, Carine RÉMOND, MM. Arnaud MARCHAND, Bernard MEYER, Mme Marcelle SCHMIDT, M. Michel DIETRICH, Mme Madeleine ESCHBACH, Conseillers -

ABSENTS EXCUSES : Mmes Christine HENRY, Rose STUPPFLER, MM. Rémi WESSANG, Bruno STEPHAN, Christophe STOECKLÉ, Mme Liliane SCHUHMACHER, Conseillers -

PROCURATION : Mme Christine HENRY, Conseillère, donne procuration à Mme Patricia MIGLIACCIO, Adjointe - Mme Rose STUPPFLER, Conseillère, donne procuration à Mme Françoise HORNY, Adjointe – M. Rémi WESSANG, Conseiller, donne procuration à M. Mathieu THOMANN, Adjoint – M. Bruno STEPHAN, Conseiller, donne procuration à M. Arnaud MARCHAND, Conseiller – Mme Isabelle FUCHS, Conseillère, donne procuration à Mme Denise STOECKLÉ, Conseillère (**jusqu'au point n° 2**) – M. Christophe STOECKLÉ, Conseiller, donne procuration à M. Pierre FUCHS, Conseiller – Mme Liliane SCHUHMACHER, Conseillère, donne procuration à M. Michel DIETRICH, Conseiller -

--ooOoo--

Mercredi 27 janvier 2010 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville pour une séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard CRONENBERGER, Maire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

INSTALLATION DE Mme Marie-Madeleine ESCHBACH

Monsieur Fabrice KRIEGER a présenté sa démission du conseil municipal en raison de son déménagement à Voegtlingshoffen et de sa récente prise de fonctions à un poste à responsabilité demandant une disponibilité très importante.

Il y a lieu de pourvoir à son remplacement, conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, qui prévoit que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, Madame Marie-Madeleine ESCHBACH est appelée à remplacer Monsieur Fabrice KRIEGER. Elle est immédiatement installée en qualité de conseillère municipale.

L'assemblée est informée que le tableau du conseil municipal sera modifié conformément aux dispositions de l'article R. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2009

Le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2009 est approuvé sans observation, à l'unanimité.

2°) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal, M. le Maire a pris les décisions suivantes en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Décision communale
01/12	M. et Mme GSELL 12 chemin de la Hardt 68040 INGERSHEIM	M. Robert LUDMANN BP 38-68140 MUNSTER	Section 11 n°824/11,	491, 504	12 Chemin de la Hardt	5,69	UC	Non bâti
10/12	M. STOECKLE 13 rue Jeanne d'Arc 68040 INGERSHEIM	Madame Annette LUTZENBERGER 24 a rue du Moulin 68230 WASSERBOURG et M. Adrien BALLY Maison de retraite 68040 INGERSHEIM	Section 3 n°24		15 rue Jeanne d'Arc	1,96	UA	Bâti

3°) BUDGET PRIMITIF 2010

Rapporteurs: M. Gérard CRONENBERGER, Maire et M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

En préalable, Monsieur le Maire présente les principales caractéristiques du budget primitif 2010.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 288 420 €, soit en diminution de 2,23 % par rapport à 2009. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 663 950 €, en augmentation de 6,90 %, par rapport à 2009. Elles permettent de dégager un excédent prévisionnel de 375 530 €. En tenant compte du résultat prévisionnel reporté de l'exercice 2009, la commune peut virer à la section d'investissement un montant de 709 670 €.

Le budget de fonctionnement 2010

La baisse des dépenses de fonctionnement est notamment due à :

- la diminution des charges de personnel (non remplacement en 2010 du 2^{ème} policier municipal et, à *priori*, pas de remplacement de personnels pour congés de maternité) ;
- la diminution des charges financières.

Les charges de personnels constituent le principal poste de dépenses (34 %), suivi des charges à caractère général (24 %), puis du virement à la section d'investissement (23 %) et des autres charges de gestion courante (14 %).

Les 5 % restants se répartissent entre les amortissements (3%), la taxe Loi SRU et reversements de fiscalité (1 %) et les charges financières (1 %).

L'augmentation des recettes de fonctionnement est notamment due à :

- l'augmentation des bases des contributions directes ;
- l'augmentation des dotations de l'Etat, liée à la prise en compte de l'accroissement de la population ;
- les recettes prévisionnelles de la Semaine Culturelle.

Le programme d'investissement 2010

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les opérations les plus importantes sont les suivantes :

- la poursuite des travaux d'aménagement de locaux pour l'Echo de la Fecht, pour 618 065 € ;
- la construction d'un hangar pour le service technique communal, pour un total de 979 597 € (restes à réaliser + propositions nouvelles) ;
- la transformation du terrain d'honneur du foot en terrain de grands jeux synthétique, pour un total de 1 216 435 € (restes à réaliser + propositions nouvelles) ;
- la réfection de la rue Schweitzer, pour 101 800 € ;

- des achats divers et des travaux dans les écoles (la réfection de salles de classe, de sanitaires...), pour un total de 55 101 € ;
- l'achat d'un véhicule pour les pompiers, pour un montant de 20 000 €.

Au niveau des recettes d'investissement, il est prévu le report de l'emprunt de 800 000 € inscrit au budget 2009 et la réalisation d'un emprunt de 550 000 € destiné au financement du hangar photovoltaïque.

Suite à cette introduction, Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, présente à l'assemblée le projet de budget primitif adopté par la Commission des Finances le 18 janvier 2010.

Après l'exposé de Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 23 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention

➤ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	3 095 090 €	3 095 090 €
Investissement	3 762 620 €	3 762 620 €
TOTAL	6 857 710 €	6 857 710 €

Au cours du débat :

Monsieur Michel DIETRICH, Conseiller, s'interroge sur la présence d'un seul policier municipal, alors que sous l'ancienne mandature, il y en a eu 4 à un moment donné.

Monsieur le Maire répond que le travail de la brigade de gendarmerie est très efficace depuis l'arrivée de M. VOLLMAR, actuel commandant de la brigade. Il observe que la commune est relativement tranquille (davantage qu'à une certaine époque) et qu'un seul policier suffit actuellement.

4°) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

L'instruction comptable M14 indique que dès lors qu'une liste des subventions figure au budget, elle vaut décision d'attribution des subventions.

C'est pourquoi, il est proposé d'individualiser les crédits de subvention par une délibération, distincte de celle du budget, qui vaut décision d'attribution des crédits et pièce justificative de la dépense.

Après l'exposé de Monsieur Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'allouer les subventions figurant dans le tableau ci-annexé (annexe n° 1).

5°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire M. Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint chargé des Finances, du Budget et de l'Action Economique, propose à l'assemblée de procéder à l'augmentation uniforme des taux d'imposition de 2 %.

A ce jour, l'état fiscal 1259 TH-TF permettant d'établir avec précision le produit de la fiscalité locale pour 2010 n'a pas encore été communiqué par les services fiscaux.

Il est rappelé que depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Colmar, la commune d'Ingersheim n'a plus compétence pour fixer le taux de la taxe professionnelle.

Oùï l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 23 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention

- **FIXE** à 800 000 € le montant des contributions directes nécessaires à l'équilibre du budget 2010, au titre des trois taxes « ménage »
- **DECIDE** par conséquent, de procéder à une réévaluation de 2 % des taux d'imposition pour 2010

ÉVOLUTION DES TAUX		
LIBELLE DE LA TAXE	TAUX 2009	TAUX 2010
Taxe d'habitation	9,38 %	9,56 %
Foncier bâti	8,08 %	8,24 %
Foncier non bâti	28,49 %	29,00 %

Au cours du débat :

Monsieur Michel DIETRICH, Conseiller, estime que l'augmentation des taux des impôts locaux de 2 % est indécente, compte tenu du taux de l'inflation de 0,9 %. Il souhaiterait connaître le nombre de chômeurs dans la commune.

Monsieur Bernard MEYER, Conseiller, ajoute que compte tenu de l'augmentation des bases, l'augmentation des impôts est en fait de l'ordre de 5 %.

Monsieur le Maire répond que la commune a besoin de ressources pour financer les investissements qu'elle doit réaliser.

Monsieur Michel DIETRICH interpelle M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Adjoint, au sujet du bilan de la viticulture, qu'il avait demandé lors de la séance du 21 octobre 2009.

Monsieur Mathieu THOMANN, 1^{er} Adjoint, lui donne les chiffres demandés tout en précisant qu'il aurait pu s'adresser en mairie pour avoir les renseignements souhaités.

Monsieur le Maire observe que M. DIETRICH n'est pas intervenu lors de la réunion de la commission des finances, alors que c'était justement le lieu où poser ces questions.

6°) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'en application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'en conséquence, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant :

- que le tableau des effectifs fait apparaître, au 1^{er} janvier 2010, un nombre de postes plus important dans la colonne des effectifs budgétaires que le nombre de postes réellement pourvus au 27 janvier 2010 ;

- qu'aucune nomination sur les postes à supprimer n'est à prévoir ;

Vu les avis favorables du Comité Technique Paritaire (CTP) en date du 13 janvier 2010 portant les enregistrements S2010.5 et S2010.6 ;

Considérant qu'afin de permettre la promotion de grade de certains agents, il est nécessaire de créer les postes correspondants ;

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** la suppression, avec effet au 1^{er} février 2010, des postes à temps complet suivants :
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal : suite à la mutation de M. Jean-Louis CADINOT auprès de la Ville de Colmar à compter du 1^{er} juillet 2009 (avis favorable du CTP portant l'enregistrement S.2010.5) ;
 - 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe : suite à la nomination de M. Pascal BETTINGER en qualité d'agent de maîtrise au 1^{er} février 2009, (avis favorable du CTP portant l'enregistrement S.2010.6)
- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe afin de permettre la promotion de Mme Nadine RICHARD
- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe afin de permettre la promotion de M. Pascal JEHL
- **DECIDE** de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe afin de permettre la promotion de Mme Marie-Louise MURE
- **ADOPTE** le nouveau tableau des effectifs ci-après :

Grades ou emplois	Effectifs budgétaires au 01/01/2010	Effectifs budgétaires au 01/02/2010	Effectifs pourvus au 27/01/2010	Dont : Temps non complet
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Directeur Général des Services	1	1	1	
Attaché principal	1	1		
Attaché territorial	1	1	1	
Rédacteur territorial	1	1	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	0	1	0	
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	5	5	5	

Grades ou emplois	Effectifs budgétaires au 01/01/2010	Effectifs budgétaires au 01/02/2010	Effectifs pourvus au 27/01/2010	Dont : Temps non complet
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	1	1
SECTEUR TECHNIQUE				
Contrôleur de travaux	1	1	1	
Agent de maîtrise principal	1	0	0	
Agent de maîtrise	2	2	2	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3	2	2	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	0	1	0	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2	2	2	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	10	10	10	4
SECTEUR SOCIAL				
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	0	1	0	
ATSEM de 1 ^{ère} classe	3	3	3	1
POLICE MUNICIPALE				
Brigadier-chef ppal	1	1	1	
Brigadier de police	0	0	0	
Gardien de police	1	1	0	
Total général	34	35	30	6

- **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée pour information au Président du Comité technique paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin ;
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

7°) RECRUTEMENT DE SAISONNIERS

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Afin de pallier les absences pendant les congés d'été, il est proposé la création de deux emplois d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet pour les mois de juillet et août 2010, d'un emploi d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet pour le mois de juin 2010 et d'un emploi d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet pour le mois de septembre 2010.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer deux emplois d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet, pour les mois de juillet et août 2010 et d'un emploi d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet, pour les mois de juin et septembre 2010, rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe ;
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;
- **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée pour information au Président du Comité technique paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin ;
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

8°) ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET PROGRAMMATION DES TRAVAUX FORESTIERS POUR 2010

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint

Monsieur Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, présente à l'assemblée le programme des travaux forestiers et l'état prévisionnel des coupes établis par l'Office National des Forêts.

La valeur nette des produits résultant des coupes de bois est évaluée à 7 415 € HT et le coût des travaux prévus en 2010 à 9 249 € HT.

En conséquence, le déficit prévisionnel s'élève à 1 834 € HT.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme des travaux forestiers établi par l'ONF pour l'exercice 2010.

9°) VENTE DE BOIS

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint

En prévision de l'aménagement d'un terrain synthétique au stade de la Schützenmatt et pour des raisons de sécurité, il a été décidé de procéder à l'abattage d'arbres, le long de la Fecht. Il est proposé de vendre le bois coupé, à l'instar de ce qui s'est fait l'an passé.

Les prix suivants sont soumis à l'approbation de l'assemblée :

- acacia : 40 € le stère
- aulne : 25 € le stère
- ailante : 20 € le stère.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le prix de 40 € le stère pour l'acacia, de 25 € le stère pour l'aulne et de 20 € le stère pour l'ailante
- **CHARGE** le Maire ou son représentant d'organiser cette vente.

10°) ANCIENNE MAIRIE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE

Rapporteur : M. Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint

Lors de sa séance du 3 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé le projet de mise à disposition d'un bailleur social, de la partie « logements » de l'Ancienne Mairie et autorisé la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans à cet effet.

Afin de réduire les frais, il est proposé que le Maire signe cet acte en qualité de notaire et qu'un autre élu, à désigner par le Conseil Municipal, le signe au nom de la commune.

Par ailleurs, il est précisé que le bail sera établi pour un loyer annuel symbolique de un euro avec Habitats de Haute Alsace (nouvelle dénomination d'Espace Habitat 68).

Suite à l'exposé de M. Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de bail emphytéotique relatif à la mise à disposition d'Habitats de Haute Alsace, de la partie « logements » de l'Ancienne Mairie (annexe n° 2)

DIT que le bail emphytéotique est consenti et accepté pour une durée de cinquante cinq (55) ans à compter de sa signature

FIXE le montant annuel du loyer à un euro, qui sera versé en une seule fois et d'avance soit 55 €, correspondant à 55 annuités de 1 €

AUTORISE M. le Maire à signer le bail emphytéotique à intervenir entre Habitats de Haute-Alsace et la commune en qualité d'Officier Public

CHARGE M. Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint, de signer ce bail emphytéotique au nom de la commune.

11°) AMÉNAGEMENT DE LOCAUX POUR L'ECHO DE LA FECHT – AVENANTS

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1er Maire Adjoint

Divers avenants sont proposés par le maître d'œuvre dans le cadre des travaux d'aménagement de locaux pour l'Echo de la Fecht.

A. Marchés de travaux								
1 Lots		2 Entreprises			3 Marchés approuvés en € TTC	4 Avenants		5 Total 3+4
						Objet	Montant TTC	
02.	Charpente bois	OLRY ARKEDIA	68230	TURCKHEIM	9 633,78	Traitement curatif et préventif de la charpente contre le Capricorne et la Vrillette	6 758,60	16 392,38
10.	Chauffage- Rafraîchisse- ment- Ventilation	GLATZ	68040	INGERSHEIM	23 399,74	Remplacement du chauffage électrique par un plancher chauffant raccordé sur le chauffage existant + installation d'une climatisation	12 612,78	36 012,52
11.	Chapes	BERGER	67920	SUNDHOUSE	10 322,23	Chape pour chauffage au sol avec isolant de 3 cm au 1 ^{er} étage et de 10 cm dans les combles	11 406,34	21 728,57
20.	Stores extérieurs	OMNIUM OFB	67840	KILSTETT	4 506,53	Electrification des stores (prévu dans la DCM du 05/08/2009, mais non modifié au niveau du marché)	975,94	5 482,47
Total					47 862,28		31 753,66	79 615,94

Lors de sa réunion du 25 janvier 2010, la commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à la conclusion de ces avenants.

Par ailleurs, le Conseil Municipal est également invité à prendre acte de l'erreur relevée dans le montant du marché communiqué par le maître d'œuvre pour le lot n° 14 – Peinture (7 212,91 € HT et non de 7 212,00 € HT) et à modifier sa décision du 5 août 2009 en ce sens.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la conclusion des avenants tels que décrits dans le tableau ci-dessus
- **PREND ACTE** de l'erreur relevée dans le montant du marché communiqué par le maître d'œuvre pour le lot n° 14 – Peinture (7 212,91 € HT et non de 7 212,00 € HT) et modifie sa décision du 5 août 2009 en ce sens
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ces avenants et toutes pièces y relatives.

12°) REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

En raison de son déménagement à Voegtlingshoffen, Monsieur Fabrice KRIEGER a présenté sa démission en qualité de conseiller municipal. Il y a lieu de le remplacer dans les fonctions qu'il occupait en qualité de délégué suppléant à la Communauté d'Agglomération de Colmar et en qualité de membre de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Cependant, il est précisé que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est proposé que les deux élections aient lieu au scrutin secret à la majorité absolue, à trois tours le cas échéant.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉSIGNE comme délégué suppléant à la Communauté d'Agglomération de Colmar :

- Pierre FUCHS, élu au 1^{er} tour, par 21 voix, 6 bulletins blancs

DÉSIGNE comme représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT) :

- Marc OTTENWAELDER, élu au 1^{er} tour, par 21 voix, 6 bulletins blancs.

13°) DIVERS

- **Conseil municipal** : la prochaine séance du conseil municipal est fixée au mercredi 10 mars 2010 à 19 heures.
- **Commission d'appel d'offres** : l'assemblée est informée que M. Fabrice KRIEGER sera remplacé en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres par M. Guy BAUER, 6^{ème} Adjoint, premier élu de la liste des suppléants.
- **Maisons fleuries** : Mme Patricia MIGLIACCIO, 2^{ème} Maire Adjointe, indique que la remise des prix des maisons fleuries aura lieu le vendredi 23 avril 2010 à 19 heures à la Villa Fleck.
- **Banque alimentaire** : Mme Martine DIETRICH, 5^{ème} Maire Adjointe, présente le dispositif d'aide aux familles mis en place par le CCAS avec l'aide de la Banque alimentaire. Chaque mois, Mme DIETRICH ira à Mulhouse chercher des colis alimentaires. Les distributions seront organisées tous les 15 jours dans la commune. Cette aide en nature devrait permettre de réduire le nombre de bons alimentaires et d'aider davantage de familles. Les premiers colis ont été cherchés le 25 janvier et la première distribution a eu lieu le 26 janvier.
- **Cancer** : la collecte pour la Ligue contre le cancer aura lieu du 6 au 23 mars 2010. Le retrait des dossiers pourra être effectué à partir du 4 mars.
- **Judo** : M. Pascal FLEITH, Conseiller, fait part du succès de M. Julien DILLY, habitant d'Ingersheim, qui est devenu vice-champion de France de judo.
- **Chapelle Notre-Dame** : M. Bernard MEYER, Conseiller, s'inquiète de l'état de la chapelle Notre-Dame. Il estime qu'il est urgent d'intervenir.

- **Terre à Terre** : M. Marc OTTENWAELDER, Conseiller, invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à participer au vernissage, qui aura lieu le 5 février 2010 à 18h30 à la Cave Jean Geiler, de l'exposition organisée par l'association Terre à Terre.
- **Hangar** : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, fait le point sur le chantier du hangar, qui a pris du retard en raison des intempéries et d'un certain manque d'organisation imputable au maître d'œuvre. Ce dernier a proposé une réception des travaux à la mi-avril, alors qu'elle était initialement prévue avant fin du mois de janvier 2010. Il lui a été demandé de faire le nécessaire pour que la commune puisse prendre possession des locaux courant du mois de mars 2010. Mme GANZER, propriétaire du site actuellement occupé par les services techniques, a accepté que les lieux ne soient libérés que fin mars 2010.
- **Mauriac** : afin de marquer le 65^{ème} anniversaire des relations d'amitié avec la ville de Mauriac, M. le Maire propose aux conseillers de participer au salon des arts de la table, qui aura lieu à Mauriac du 1^{er} au 3 octobre 2010. Le voyage serait à la charge des participants, l'hébergement étant prévu chez l'habitant.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire clôt la séance à 21 heures 10. La soirée s'est poursuivie autour du verre de l'amitié offert par MM. Mathieu THOMANN et Jean-Marc BETTINGER, qui ont fêté leur anniversaire récemment.